

Communiqué à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec

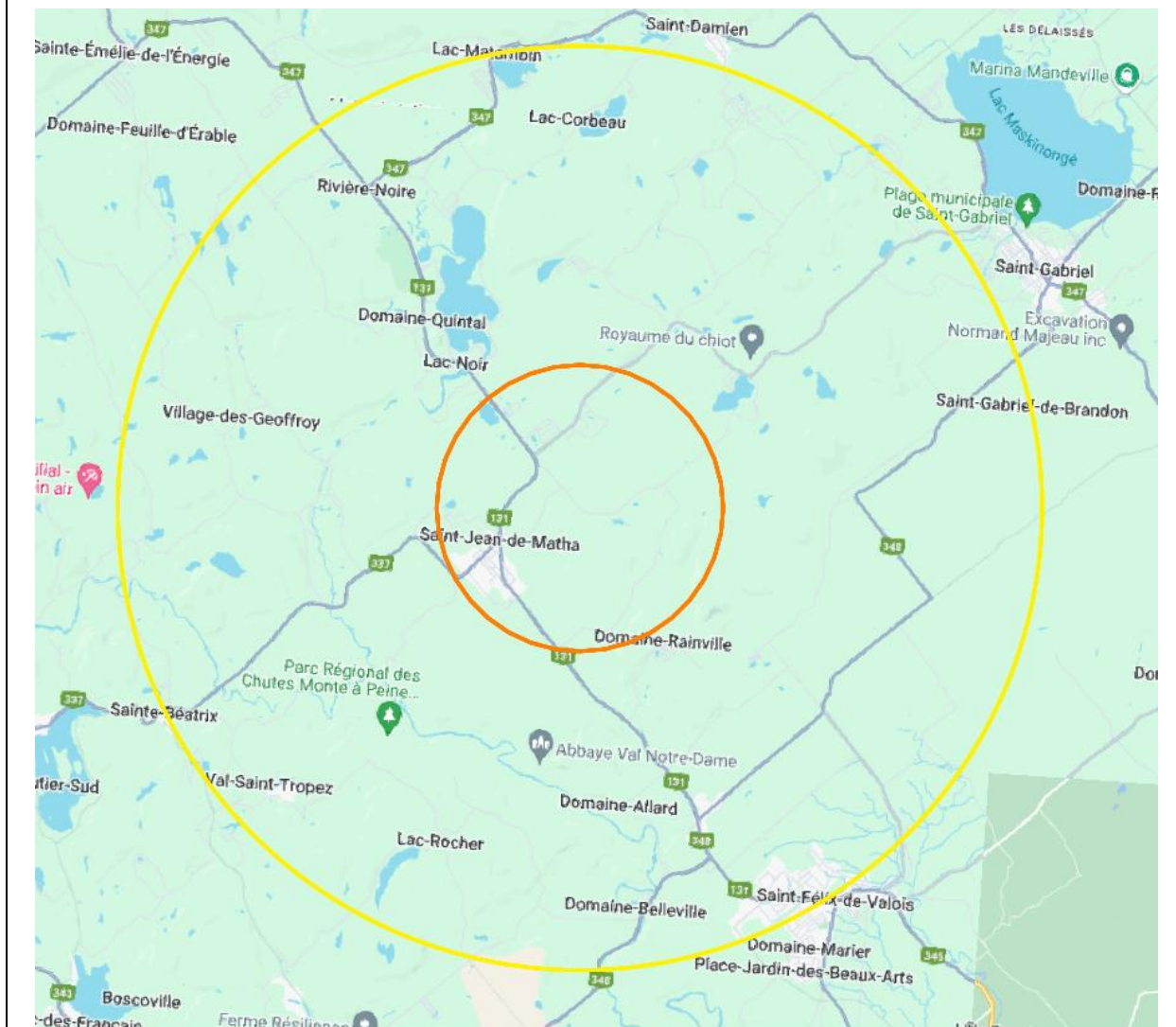
Avis de vigilance – influenza aviaire

État de la situation

**Nouveau d'influenza aviaire dans la région de Saint-Jean-de-Matha**

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) vient d'informer l'EQCMA d'un cas d'influenza aviaire (IP-59) dans un troupeau de volailles commerciales contingentées situé dans la région de Saint-Jean-de-Matha dans Lanaudière à la suite de résultats d'analyses obtenus du laboratoire du MAPAQ.

L'EQCMA émet donc une zone à risque préliminaire (ZRP) de 3 km pour cette région (cercle orange sur la carte ci-dessous) et une zone de vigilance de 10 km (cercle jaune), le temps que l'ACIA émette sa zone de contrôle primaire (ZCP). Afin de minimiser le risque de propagation de la maladie chez les autres fermes avicoles de la région, il est recommandé à tous les producteurs et intervenants de la filière avicole d'éviter le plus possible de circuler dans la ZRP.



Pour toute activité essentielle dans la ZRP (cercle orange), veuillez-vous assurer de mettre en application les mesures de biosécurité rehaussée préconisées par l'EQCMA (code orange). Ces protocoles peuvent être consultés sur le site internet de l'EQCMA au [lien suivant](#).

À partir de 2025, afin de minimiser davantage les risques de propagation lors de cas d'influenza aviaire, l'EQCMA introduit un nouveau concept de vigilance dans une zone de 3 à 10 km autour de la ZRP où les producteurs et intervenants sont invités à mettre en application les mesures de biosécurité du code jaune de l'EQCMA. Cette approche permet d'augmenter la vigilance et offrir une transition logique entre les mesures préliminaires recommandées par l'EQCMA et les mesures obligatoires mises en place par l'ACIA lorsque sa zone de contrôle primaire (ZCP) sera émise, normalement un à deux jours après la déclaration d'un cas positif.

Les protocoles de biosécurité de l'EQCMA de niveau jaune sont accessibles sur son site internet au [lien suivant](#).

Identification des cas	Date de confirmation par l'ACIA	Lieu	Type de volaille	Zone de contrôle primaire (ZCP)
IP59	30 janvier 2025	Saint-Jean-de-Matha	commercial	À venir

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation